

M. YOUNG dit que quoiqu'on avançât, il était de fait que la chambre avait reconnu des rapporteurs ; comment pouvait-il en être autrement quand il avait été placé des pupitres pour leur commodité ? Il était notoire que la chambre avait permis que ses débats fussent rapportés. Le rapport lui faisait dire ce qu'il n'avait pas dit, et ne lui faisait pas dire ce qu'il avait dit, dans les débats du 26 Février ; et s'il ne lui était pas permis de réfuter ce rapport, il devait persévérer à faire motion que les imprimeurs fussent appelés à la barre de la chambre. Il ne désirait pas empêcher que les débats ne fussent pris et publiés, mais il avait le droit d'expliquer ce qui avait été mal représenté.

M. NEILSON dit que les débats devaient être rapportés ; mais que les membres ne devaient pas en prendre connaissance. Il devait dire qu'il n'avait encore jamais vu un rapport fidèle d'aucun débat, et il pensait que chacun des membres pourrait dire la même chose. Néanmoins on devait permettre que les débats fussent rapportés, parce que c'était mieux que rien.

M. PAPINEAU dit qu'il était notoire et généralement reconnu que les débats étaient rapportés d'une manière inexacte ; que si un membre persistait à prendre de là occasion de corriger ce qui avait été mal rapporté, il devait être entendu ; mais qu'il serait plus compatible avec la dignité de la chambre de n'y pas faire attention.

M. YOUNG dit qu'il serait satisfait, s'il était entendu par cette chambre que le rapport auquel il faisait allusion était incorrect.

M. PAPINEAU dit que la chambre ne pouvait être interpellée de lire et corriger les gazettes.

M. CUVILLIER dit que si l'hon. membre entreprenait de corriger les rapports, il aurait suffisamment de quoi s'occuper. Bien qu'on eût souvent mal rapporté ses discours, qu'on lui eût même fait dire de véritables sottises, il n'y avait jamais fait attention, et il n'était nullement disposé à trouver à redire à quoi que ce soit qui eût rapport à la liberté de la presse. La liberté de la presse, avec toutes ses erreurs, ne devait pas être interrompue, et l'on devait passer par-dessus ses erreurs.

M. YOUNG continue son explication, qui était qu'il n'avait pas, dans ce qu'il avait dit du bureau de l'inspecteur général des comptes, fait allusion au présent inspecteur général ou à son bureau, mais à la période de 1813 à 1817, dans laquelle les comptes étaient tombés dans un grand désordre et une grande confusion, soit par la négligence, soit par l'inhabileté du conseil exécutif. C'était à cette période seulement qu'il avait fait allusion, et il n'avait eu aucune intention de parler du présent inspecteur général et des présents comptes. Si cela était bien entendu, il n'était pas nécessaire d'aller plus loin.